

# DOCUMENT A CONSERVER

# DICRIM

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



### Le mot du Maire

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est destiné à informer les Longevillaises et Longevillais, résidents ou de passage, sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire communal ainsi que sur les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas d'alerte et de danger.

Faire partager une culture du risque, responsabiliser chaque citoyen, réduire notre vulnérabilité sont les objectifs principaux de ce DICRIM.

La commune de Longeville-sur-Mer est concernée par six risques majeurs.

Il s'agit :

- Des tempêtes et orages (niveaux d'alerte « orange » et « rouge »)
- Des séismes
- Des feux de forêt
- Des inondations (terrestres et maritimes)
- Des mouvements de terrain (dont l'érosion littorale)
- Des Transports de Matières Dangereuses.

Elaboré à partir du porté à connaissance transmis par le Préfet de la Vendée, ce dépliant est à lire avec attention et à conserver précieusement.

**Michel BRIDONNEAU,**  
Maire de Longeville-sur-Mer



## Risque Tempêtes et orages



### Alerte Orange

Consignes de sécurité :

#### AVANT

- Ecouter les messages météo diffusés par les radios et les télévisions
- Mettre à l'abri ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés et de se transformer en projectiles (matériaux, jeux et meubles de jardin, ...),
- Limiter les déplacements, s'éloigner des lieux à risque,
- Rentrer les animaux.

#### PENDANT

- Fermer portes et fenêtres,
- Prohiber tout comportement à risque (travaux en hauteur ou sur toiture),
- Ne se déplacer à pied ou en véhicule qu'en cas de nécessité absolue,
- Débrancher les appareils électriques et les téléviseurs,
- Ne braver ni les intempéries ni l'océan qui peuvent vous emporter.

#### APRÈS

- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol,
- Signaler aux autorités les dangers consécutifs à la tempête (chute ou risque de chute d'arbre, de câbles, d'objets, de bâtiments,...),
- Ne pas prendre de risque inconsidéré (réparation de toiture,...),
- Limiter vos appels téléphoniques (risque de réseaux saturés ou endommagés).

## Alerte Rouge

Consignes de sécurité :

#### AVANT

- Ecouter les messages météo diffusés par les radios et les télévisions,
- Mettre à l'abri ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés ou de se transformer en projectiles (échafaudages, matériaux, meubles de jardin,...),
- Rentrer les animaux,
- Ne pas utiliser d'engins nautiques en mer,
- Limiter les déplacements, s'éloigner des lieux à risque (falaises, bord de mer, sentier côtier, zones boisées),
- Fermer portes, fenêtres et volets,
- Arrêter les chantiers, regrouper le personnel à l'abri et mettre les grues « en girouette ».

#### PENDANT

- Gagner un abri en dur et ne pas sortir,
- Prohiber tout comportement à risque (travaux en hauteur ou sur toiture),
- Ne se déplacer ni à pied ni en véhicule,
- Débrancher les appareils électriques et les téléviseurs,
- Ne braver ni les intempéries ni l'océan qui peuvent vous emporter.

#### APRÈS

- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol,
- Signaler aux autorités les dangers consécutifs à la tempête (chute ou risque de chute d'arbres, de câbles, d'objets, de bâtiments, ...),
- Ne pas prendre de risques inconsidérés (réparation de toiture,...),
- Limiter vos appels téléphoniques (risque de réseaux saturés ou endommagés).

## Risque Sismique



Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches, en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante.

Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous la forme d'ondes sismiques occasionnant la vibration du sol.

Consignes de sécurité :

#### En cas de séisme :

#### AVANT

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire,
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et meubles lourds,
- Préparer un plan de groupement familial.

#### PENDANT

- Rester où l'on est :

- **A l'intérieur :** se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides; s'éloigner des fenêtres,
- **A l'extérieur :** ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...),
- **En voiture :** s'arrêter et ne pas descendre avant la fin de la secousse,
- Se protéger la tête avec les bras,
- Ne pas allumer de flamme.

#### APRÈS

La 1<sup>ère</sup> secousse :

- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments : attention, il peut y avoir d'autres secousses importantes,
- Ne pas prendre l'ascenseur pour quitter un immeuble,
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité : ne pas allumer de flamme et ne pas fumer ; en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et prévenir les autorités,
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et ne jamais pénétrer dans une maison endommagée,
- Eviter les zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (ils sont pris en charge),
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre ou à proximité du sol,
- Ecouter la radio.

Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...).

# Risque feu de forêt



## Que sont les feux de forêt ?

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de broussaille ou de lande.

## Comment surviennent-ils ?

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- une source de chaleur (flamme, étincelle) : très souvent, l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecue, dépôts d'ordure...), accident ou malveillance ;
- un apport d'oxygène : le vent active la combustion ;
- un combustible (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

## Consignes de sécurité :

### AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- Débroussailler,
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### PENDANT

#### *Si vous êtes témoin d'un départ de feu :*

- Prévenir les services de secours le plus vite possible : les pompiers (18 ou 112 portable) ou la gendarmerie.
- Prévenir également les habitants aux alentours,
- Attaquer les flammes à leur base si possible. Utiliser de l'eau ou, à défaut, piéteriner le feu, le battre avec une branche ou l'étouffer avec un vêtement.

#### *Dans la nature, s'éloigner dos au vent :*

- Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- Ne pas sortir de sa voiture.

#### **Une maison bien protégée est le meilleur abri :**

- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- Occulter les aérations avec des linges humides,
- Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

### APRÈS

- Eteindre les foyers résiduels.

### SOYEZ RESPONSABLE

- Ne jamais allumer de feu en forêt,
- Ne pas laisser s'accumuler ce qui pourrait favoriser un incendie : déchets, papiers, produits inflammables...,
- Ne pas fumer,
- Débroussailler les abords de votre habitation : une maison autour de laquelle on a ôté les broussailles est un bon abri.

# Risque inondations : terrestre et maritime

## > Inondation terrestre :

### Qu'est-ce qu'une inondation terrestre ?

L'inondation est une submersion rapide ou lente d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, provoquée par des pluies intenses ou durables.

Elle peut se traduire par :

- Un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,
- Des pluies torrentielles,
- Un ruissellement en secteur urbain.



## Consignes de sécurité :

### AVANT

- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements,
- Amarrer les cuves,
- Garer les véhicules hors zone inondable,
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires,
- Mettre les animaux d'élevage à l'abri en hauteur.

### PENDANT

- Prévoir les moyens d'évacuation,
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie,
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons...),
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).

### APRÈS

#### *Dans la maison :*

- Aérer, chauffer dès que possible,
- Désinfecter l'eau de javel,
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

## > Inondation maritime :

### Qu'est-ce qu'une inondation maritime ?

C'est une inondation temporaire de la zone côtière sous l'effet des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et marégraphiques sévères (fort coefficient). Elle envahit des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers.

Elle est due :

- à la rupture ou à la destruction d'un cordon dunaire à la suite d'une érosion intensive,
- à la rupture de digues ou d'ouvrages de protection ou à leur franchissement exceptionnel par des « paquets de mer ».

## Le risque concerne essentiellement :

- Le Goulet, village du Bouil
- Le Rocher

## Consignes de sécurité :

### AVANT

- Se tenir informé des risques (tempête, horaire de marée haute),
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements,
- Mettre les meubles, objets, matières et produits en hauteur ou dans les étages,
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- Amarrer les cuves,
- Repérer les stationnements hors zone inondable,
- Mettre les animaux à l'abri en hauteur.

## PENDANT

- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie,
- Etre prêt à évacuer votre domicile,
- Suivre les injonctions des services de sécurité,
- Ne pas traverser une zone inondée (risque d'aspiration et de noyade).

## APRÈS

### Dans la maison :

- Aérer, chauffer dès que possible,
- Désinfecter l'eau de javel,
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

## Risque TMD : « Transport de Matières Dangereuses »

### Qu'est-ce qu'une matière dangereuse ?

Une matière dangereuse est une substance qui par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.



Le risque transports de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Sur la commune de Longeville-sur-Mer, seul l'accident par voie routière, et notamment d'un camion citerne, peut être envisageable.

Les produits dangereux sont nombreux, ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

### Les principaux dangers liés au TMD sont :

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par mélanges de produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatismes directs ou par l'onde de choc,
  - L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec risques de brûlures et d'asphyxie,
  - La dispersion dans l'air (nuage毒ique), l'eau ou le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, ingestion ou contact.
- Ces manifestations peuvent être associées.

### Consignes de sécurité :

#### **SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT**

- Protéger pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faire éloigner les personnes à proximité,
- Donner l'alerte (sapeurs-pompiers, gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre et, si les circonstances le permettent, le numéro du danger et le code produit,
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie, s'éloigner.

### EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (se laver en cas d'irritation et si possible se changer),
- Si un nuage毒ique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent,
- Se mettre à l'abri d'un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement).

### **EN CAS D'ACCIDENT METTANT EN JEU DES MATIÈRES DANGEREUSES**

- Se confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation et la climatisation,
- S'éloigner des portes et fenêtres,
- Ecouter la radio,
- Ne pas fumer,
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés),
- Ne pas téléphoner,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

## APRÈS

Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte (radio) : aérer le local où vous étiez.

## Risque Mouvement de Terrain



### Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion par l'action de l'eau et de l'homme.

### • Mouvement dû à la sécheresse :

Des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols (à l'origine de fissurations du bâti)

### • Mouvement dû à l'érosion littorale :

Sur les côtes basses sableuses

A Longeville-sur-Mer, le cordon dunaire le plus altéré et plus particulièrement sujet au risque se situe :

- Au Goulet, village du Bouil
  - Au Rocher
- et notamment dangereux pour les maisons en front de mer

Consignes de sécurité :

## AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

## PENDANT

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ou susceptible de s'effondrer,
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

## APRÈS

- Informer les autorités (mairie, gendarmerie, pompiers),
- Évaluer les dégâts et les dangers.



## Informations Pratiques



# Informations Pratiques

## TÉLÉPHONES UTILES



MAIRIE .....	02 51 33 30 33
SAPEURS-POMPIERS.....	18 (à partir d'un portable : 112)
GENDARMERIE.....	17
SAMU.....	15
PRÉFECTURE DE LA VENDÉE.....	02 51 36 70 85
METEO-FRANCE (prévisions Vendée).....	08 99 71 02 85
METEO-CONSULT.....	32 01

## FRÉQUENCES RADIO



ALOUETTE La Tranche-sur-Mer.....	91.5 MHz
FRANCE BLEU LOIRE OCÉAN Les Sables d'Olonne.....	99.9 MHz
RCF VENDÉE Les Sables d'Olonne.....	93.9 MHz

## ÉQUIPEMENTS UTILES À DÉTENIR À DOMICILE



Lorsque le risque se manifeste, il est trop tard pour se procurer ces équipements. Alors, pour ne pas être pris au dépourvu, pensez à vous équiper dès maintenant !

- radio portable (avec piles)
- lampe de poche
- eau potable (pack d'eau)
- papiers personnels,
- matériels de confinement (ruban adhésif large, serpillières, chiffons, cartons, etc. permettant d'obturer ouvertures et aérations),
- médicaments habituels et d'urgence,
- couvertures,
- vêtements de rechange

## SIGNAL D'ALERTE MUNICIPAL

L'alerte est donnée :



- à l'aide des véhicules municipaux équipés de hauts-parleurs. Dans le cas où un risque nécessitait une évacuation de la population, des lieux de vie sécurisés sont prévus à cet effet (cf plan)
- ou par voie d'affichage

Dans tous les cas :

- Se mettre à l'abri
- Ecouter la radio
- Respecter les consignes de sécurité indiquées aux pages précédentes